

coallia⁷

pour l'insertion, vers l'autonomie

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 SIAO 05

Direction Territoriale 04/05

6 rue cadet de charance, 05000 Gap- ☎ 06 XX XX XX XX

Site de GAP

05000 - ☎ XX XX XX XX XX

TABLE DES MATIERES

1.	L'ASSOCIATION COALLIA	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Présentation générale	Erreur ! Signet non défini.
B.	Valeurs de l'association.....	Erreur ! Signet non défini.
C.	Implantation	Erreur ! Signet non défini.
D.	Organisation	Erreur ! Signet non défini.
E.	La démarche qualité	Erreur ! Signet non défini.
F.	Coallia et le logement accompagné, pour l'insertion des travailleurs migrants et des personnes fragilisées	Erreur ! Signet non défini.
2.	COALLIA SUR LE TERRITOIRE	8
A.	Présentation de COALLIA sur L'Hérault	8
B.	Implantation sur le territoire	9
1.	HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE L'UT HERAULT	10
3.	LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE	13
A.	Le dispositif « XXX »	13
B.	Le site « XXX »	Erreur ! Signet non défini.
4.	L'ACTIVITE DU SITE	17
A.	Le bilan de l'occupation	17
B.	Le public accueilli	Erreur ! Signet non défini.
C.	Analyse quantitative et qualitative des situations d'impayés	Erreur ! Signet non défini.
D.	Descriptif quantitatif et qualitatif des actions menées	32
5.	PARTICIPATION DES RESIDENTS ET PARTENARIATS	32
A.	Participation des résidents (conseil de concertation, conseil de vis sociale, groupes d'expression)	Erreur ! Signet non défini.
B.	Présentation des partenaires	Erreur ! Signet non défini.
6.	CONCLUSION	34
A.	Bilan synthétique de l'année N, éléments marquants	34
B.	Objectif et actions à envisager en année N+1	35

1. L'ASSOCIATION COALLIA

A. Présentation générale

COALLIA est une association à but non lucratif, créée en 1962, qui, au titre de ses statuts, agit dans les domaines du logement accompagné, de l'hébergement social, de l'accompagnement social, de l'action médico-sociale et de la promotion sociale auprès des populations immigrées, en demande d'asile, ou réfugiées, des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, des personnes âgées ou handicapées.

Dans ce cadre, elle développe des interventions et des modes d'accueil et de prise en charge diversifiés. Elle s'attache à développer une offre d'établissements et de services adaptée aux caractéristiques, situations et difficultés des publics vulnérables, autour de quatre axes stratégiques :

- **L'hébergement social :**
 - Service d'accompagnement des mineurs non accompagnés (SAMNA)
 - Service d'accompagnement des enfants de la protection de l'enfance (MECS)
 - Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)
 - Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)
 - Services d'accueil temporaire – service de l'asile (AT-SA)
 - Centres d'accueil et d'orientation (CAO)
 - Structures de premier accueil pour demandeurs d'asile primo-arrivants (SPADA)
 - Centres provisoires d'hébergement (CPH)
 - Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
 - Centres d'hébergement d'urgence (CHU)
 - Centres d'hébergement de stabilisation
 - Intermédiation locative (Solibail)

- **L'habitat social adapté :**
 - Foyers de travailleurs migrants (FTM)
 - Résidences sociales
 - Pensions de famille
 - Foyers de Jeunes Travailleurs.

- **Les établissements et services médico-sociaux :**
 - Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
 - Résidences pour personnes âgées non dépendantes
 - Foyers d'accueil médicalisés (FAM)
 - Maisons d'accueil spécialisées (MAS)
 - Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
 - Service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées (SAMSAH)

- **La promotion sociale :**
 - Insertion par l'activité économique
 - Insertion sociale et professionnelle
 - Insertion logement (accompagnement social en lien avec le logement)

B. Valeurs de l'association

Le fonctionnement des établissements gérés par COALLIA s'appuie sur les valeurs et principes d'action suivants :

- **Solidarité** : COALLIA est une association ancrée dans la Cité. Concernée par la situation et le devenir de ceux qui la composent, elle met en œuvre des actions, dans son champ de compétence, visant à soutenir ceux qui en ont besoin. Elle crée également les conditions nécessaires à l'émergence d'une solidarité entre les personnes accueillies et contribue ainsi à renforcer la cohésion sociale : tous solidaires, solidaires pour tous, selon les capacités de chacun.
- **Humanisme** : Mue par la culture des droits de l'homme, l'association promeut le respect de la dignité et de l'intimité de chaque personne accueillie. Les pratiques des professionnels sont guidées par la conviction en la possibilité pour l'être humain d'un accomplissement qui lui soit propre, quelles que soient ses aptitudes et ses fragilités.
- **Ouverture** : Toutes les différences sont considérées comme des sources d'enrichissement mutuel. Ainsi les échanges, les partages et la mixité sont-ils encouragés, tant entre les personnes accueillies, qu'entre elles et leur environnement. La participation à la vie de la structure, du quartier, de la commune, et plus globalement, de la société est encouragée.

C. Implantation

COALLIA est présente dans 12 régions : Bretagne, Bourgogne-Franche Comté, Centre Val-de-Loire, Ile-de-France, Hauts-de-France, Occitanie, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Occitanie.

Ces régions sont divisées en directions régionales et deux directions opérationnelles pour l'activité médico-sociale.

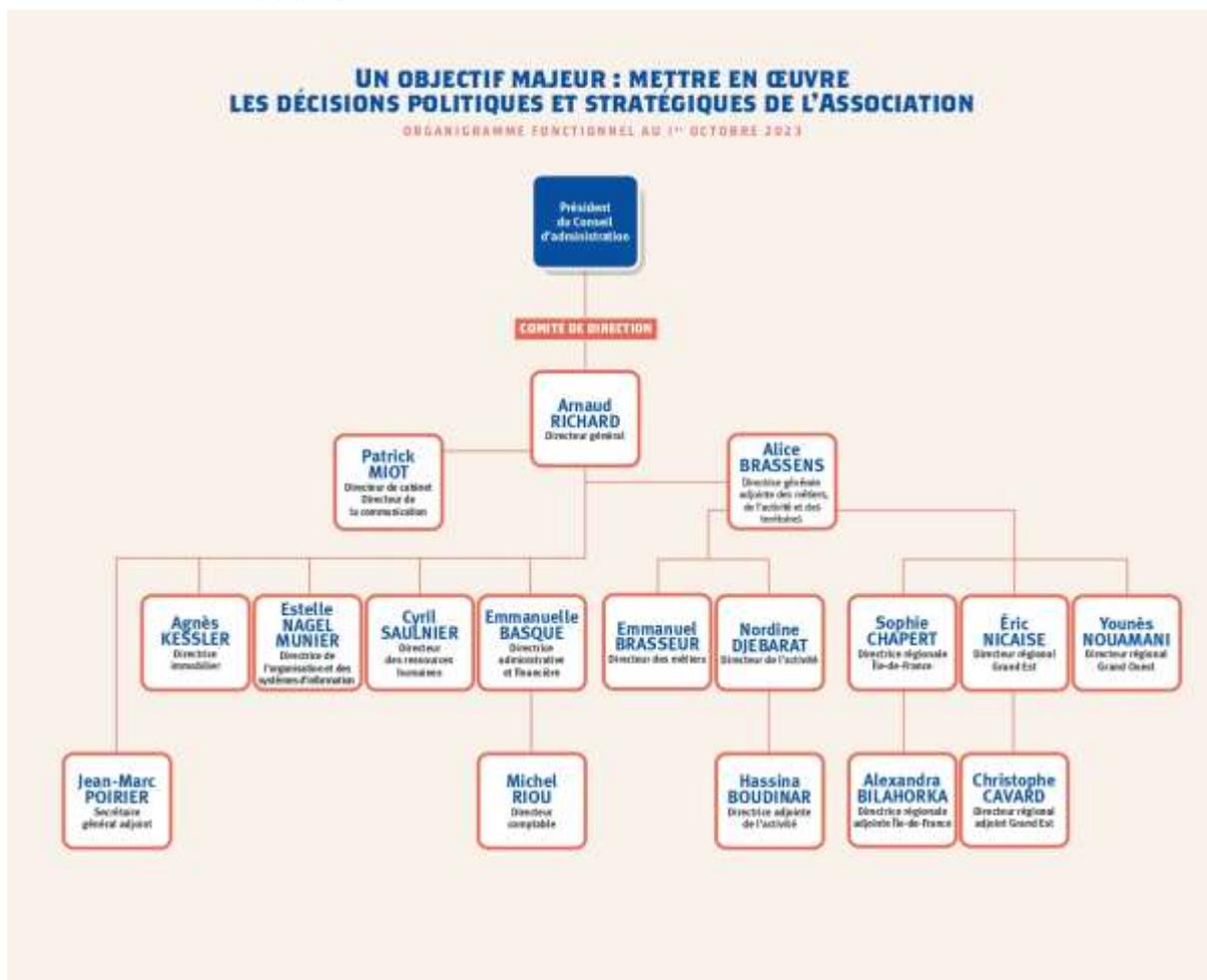
Les directions régionales sont elles-mêmes découpées en unités territoriales qui regroupent les activités de l'association sur un territoire cohérent. Chaque unité territoriale est dirigée par un directeur ou une directrice qui encadre et manage les responsables d'établissements ou de services (sauf établissements et services médico-sociaux). Les sites intégrés au sein d'une unité territoriale bénéficient de prestations mutualisées dans les domaines de l'entretien et de la maintenance, via l'équipe technique et l'équipe services.

Avec plus de 4 300 salariés, notre association gère :

- 160 établissements dans le secteur du logement accompagné ;
- 233 établissements dans le secteur de l'hébergement social ;
- 56 établissements dans le secteur médico-social
- 28 dispositifs dans l'accompagnement social.

D. Organisation

Le siège de COALLIA est basé à Paris, dans le 12^{ème} arrondissement. Les services du siège (directions fonctionnelles) viennent en appui des établissements et services. L'organigramme de l'association est le suivant :



Les frais de siège de l'association ont été agréés par la DRASS d'Ile de France en 2005 à hauteur de 4.93 % des charges brutes.

E. La démarche qualité

COALLIA a mis en place une démarche qualité avec pour objectif de s'assurer la satisfaction de nos résidents et de protéger nos salariés.

Notre référentiel qualité évolue en permanence pour s'adapter au contexte de plus en plus exigeant, aux nouveaux besoins, tout en assurant la satisfaction de nos publics accompagnés. Un travail de refonte du système qualité a démarré avec notamment la rédaction de nouveaux modes opératoires simplifiés et la mise à jour de nos référentiels. Cette première étape est le socle indispensable de notre projet ambitieux de mise à jour d'un nouveau système efficient, opérationnel, accessible et partagé.

Parallèlement, nous réalisons de nombreuses missions d'audit de fonctionnement avec pour objectifs principaux de garantir que les prestations proposées soient réalisées en conformité des différentes réglementations et pratiques métiers.

Dans le cadre de son approche globale de gestion des risques, Coallia a déployé en 2018 une démarche holistique centrée sur les principaux risques susceptibles d'affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

La cartographie des risques issue de ce travail a permis de redimensionner la politique d'audit interne de l'association en identifiant les chantiers prioritaires à engager.

F. Coallia et le logement accompagné, pour l'insertion des travailleurs migrants et des personnes fragilisées

La raison d'être de Coallia est de proposer aux publics en difficulté ou en situation d'urgence des structures d'accueil et des dispositifs de soutien favorisant le retour à l'autonomie et l'insertion sociale.

Foyers, résidences sociales, pensions de famille, les différents types de logement accompagné sont ouverts à ceux pour qui l'accès au logement présente des difficultés quasi insurmontables : travailleurs migrants, jeunes actifs paupérisés, parents isolés, personnes marginalisées, etc. A ces publics fragilisés, Coallia propose des logements confortables à loyer très modeste, autonomes et adossés à des lieux de vie collective, et un accompagnement social par des professionnels pour favoriser l'insertion ou la réinsertion des intéressés.

Avec 18 500 places réparties entre 121 résidences sociales, 25 foyers de travailleurs migrants (FTM), 23 pensions de famille/résidences accueil et 8 FJT et résidences jeunes, Coallia est un acteur national majeur de cette activité.

1. Les résidences sociales : la dynamique des parcours résidentiels

Apparues dans les années 1990, dans le cadre de la législation sur le droit au logement, les résidences sociales apportent une significative montée en qualité dans les dispositifs de logement accompagné. Constituées de logements meublés autonomes (cuisine et sanitaires individuels), adossés à des espaces communs, elles sont encore, pour la plupart issues de la reconversion d'anciens FTM. Mais un nombre croissant d'entre elles résulte de programmes nouveaux.

Il existe donc plusieurs types de résidences sociales :

- Les résidences sociales dites « ex-nihilo », destinées à l'accueil de publics recensés comme ayant besoin d'un logement transitoire.
- Les résidences sociales dites « ex-FTM » ou « ex-FJT », qui sont des établissements issus de la transformation d'anciens foyers, transformation passant, dans la plupart des cas, par des travaux de réhabilitation en vue de les doter de tous les éléments de confort (cuisine, salle d'eau, WC).

Avec 17 086 logements, les résidences sociales forment un parc de 121 établissements, en forte progression : établissements dédiés à l'hébergement des travailleurs migrants, de personnes en difficultés d'insertion ou à un public de jeunes adultes en situation de précarité.

2. Les résidences jeunes actifs : favoriser le logement des jeunes et leur mobilité

Le logement conditionne aujourd'hui, pour de nombreux jeunes la capacité d'accès à la formation et à l'emploi. Cet état de fait est particulièrement visible sur les populations les plus précaires

faisant ainsi de l'accès au logement autonome une réelle problématique à laquelle il est important d'apporter des réponses.

Les Foyers de jeunes travailleurs accueillent des jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans et leur offrent un accompagnement favorisant leur accès aux droits ainsi que leur parcours résidentiel. Les résidences jeunes actifs, forme spécifique de résidences sociales, accueillent des jeunes actifs, étudiants, alternants de 16 à 30 ans.

Coallia gère à ce jour 8 FJT et RJA pour un total de 622 logements.

3. Les pensions de famille et résidences accueil : loger et accompagner les plus vulnérables

Ouvertes aux plus fragiles des exclus, à ceux pour lesquels la précarité se conjugue trop souvent avec l'isolement, les pensions de famille sont une catégorie à part au sein des dispositifs de logement accompagné. Elles proposent, de façon pérenne, aux personnes concernées, un « chez soi », dans un cadre convivial et chaleureux, et un accompagnement de proximité.

En 2020, Coallia gérait 23 pensions de famille, soit 560 logements.

4. La diversité des personnes accompagnées

Héritage de l'histoire de Coallia, les travailleurs migrants, représentent une très forte proportion des personnes accueillies au sein de nos foyers et résidences sociales. Les deux tiers d'entre eux sont originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, en particulier du Mali, du Sénégal et de Mauritanie. C'est une population essentiellement masculine et vieillissante pour laquelle le retour définitif au pays n'est plus une évidence.

Cette situation ne se retrouve pas au sein d'autres établissements dédiés à l'accueil des publics fortement précarisés. Les résidences sociales ex nihilo hébergent une population d'origine plus diversifiée, un peu plus féminisée et beaucoup plus jeune.

Dans les pensions de famille, les résidents sont très majoritairement masculins et plutôt âgés.

2. COALLIA SUR LE TERRITOIRE

A. Présentation de COALLIA sur les Hautes Alpes

L'Unité territoriale de l'HERAULT implantée sur le département est rattachée à la Direction régionale de la région grand est de COALLIA

L'Unité territoriale est implantée sur le département de l'Hérault, rattachée à la Direction Régionale Grand-Est.

Directeur Régional : CAVARD Christophe
christophe.cavard@coallia.org

Directrice Territoriale Adjointe : QUESNEL Manon

manon.quesnel@coallia.org

Chef de Service :

Jean-Daniel BELMONTE

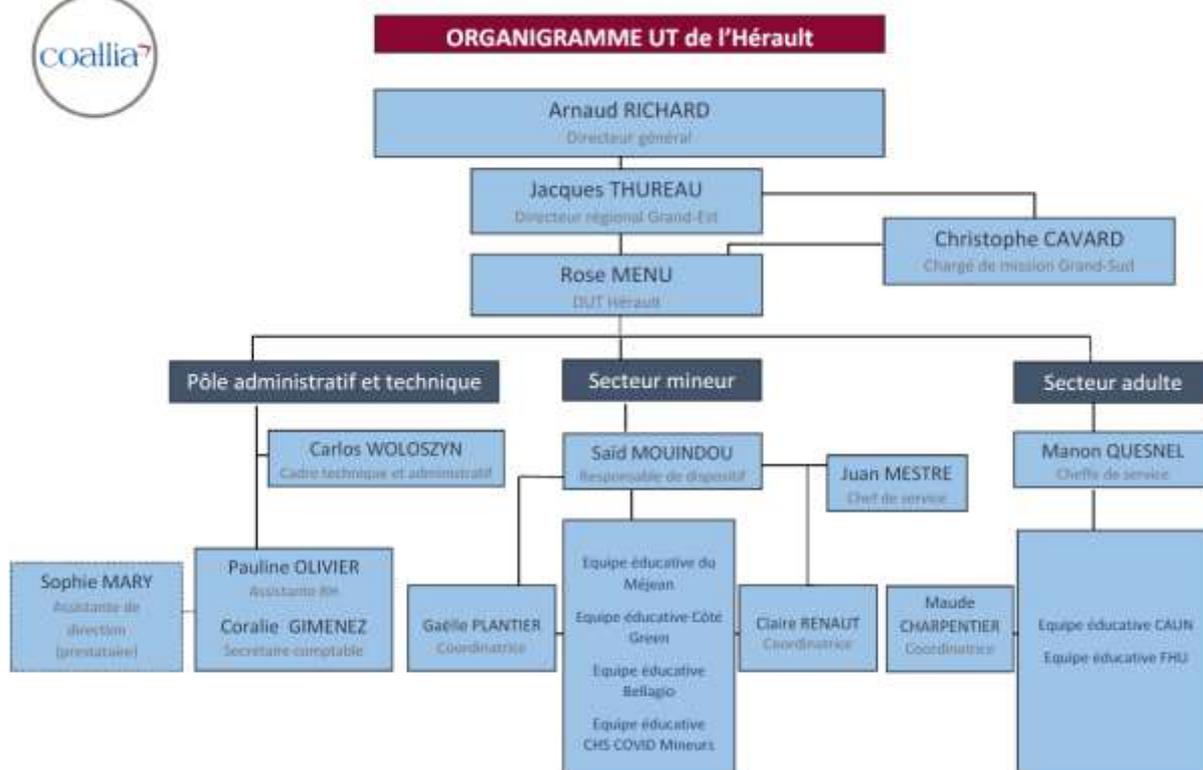
jean-daniel.belmonte@coallia.org

Coordonnateur :

Karine GONSOLIN

karine.gonsolin@coallia.org

MODIIF ORGA 05



Données au 31/12/2021

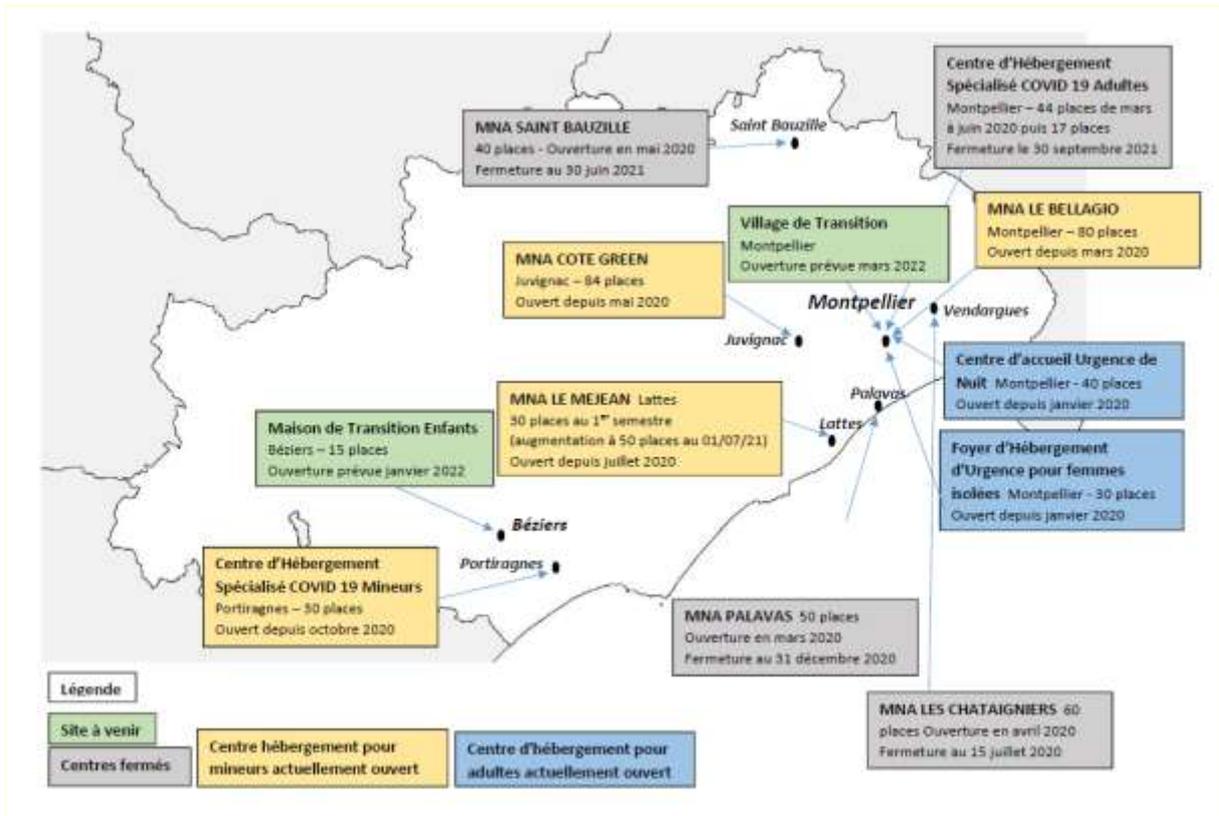
B. Implantation sur le territoire

L'UT de l'Hérault a été créé en janvier 2020, Les deux premiers centres qui ont ouvert sont l'abri de nuit et le foyer d'urgence pour femmes rue de l'industrie

Nous avons ensuite ouvert dans le cadre de la crise des centres pour accueil mes Mineurs Non accompagnés et centre COVID. Les deux centres Covid ont fermé en 2021 ainsi que le centre MNA situé à saint BAUZILLE

Nous avons également obtenu un agrément pour ouvrir une maison de transition pour mineurs en rupture de solution et un village de transition pour les personnes hébergées dans le bidonville de celleneuve . La maison de transition ouvre en janvier 2022 et le village doit s'installer en mars mais les travaux préparatifs en déjà commencé fin 2021

Ci-après le détail de l'historique, de l'évolution et des perspectives de l'UT



Données au 31/12/2021

1. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DE L'UT HERAULT

- Janvier 2020 :

- Ouverture du premier site de l'UT, Centre d'Accueil d'Urgence de Nuit à Montpellier (40 places)
- Ouverture du Foyer d'Hébergement d'Urgence pour femmes à Montpellier (30 places)

- Mars 2020 : Crise sanitaire – Covid 19 – 1^{er} confinement national

- Ouverture du Centre d'Hébergement Spécialisé Covid 19 pour adultes à Montpellier (44 places de mars à juin 2020 puis 17 places depuis)
- Ouverture du premier site MNA à Palavas (50 places) fermeture le 31 décembre 2020
- Ouverture du site MNA Bellagio à Montpellier (105 places puis 80 à partir de juillet 2021)

- Avril 2020 :

- Ouverture du site MNA Les Chataigniers (60 jeunes) fermeture en juillet 2020

- Mai 2020 :

- Ouverture du site MNA Saint Bauzille (40 places)
- Ouverture du site MNA Côté Green (84 places)

- Juin 2020 :

- Création de l'UT Hérault et ouverture des bureaux et création des postes administratifs

- Juillet 2020 :

- Ouverture du site MNA Méjean (30 places puis 50 à partir de juillet 2021)

- Octobre 2020 :

- Ouverture du CHS Covid Mineurs à Portiragnes (30 places)

- 2021 :

- Maintien du Centre d'Accueil d'Urgence de Nuit à Montpellier (40 places)

- Maintien du Foyer d'Hébergement d'Urgence pour femmes à Montpellier (30 places)

- Maintien du Centre d'Hébergement Spécialisé Covid 19 pour adultes à Montpellier (44 places de mars à juin 2020 puis 17 places depuis) fermeture le 30 septembre 2021

- Maintien du site MNA Bellagio à Montpellier (105 places puis 80 à partir de juillet 2021)

- Maintien du site MNA Côté Green (84 places)

- Maintien du site MNA Saint Bazille (40 places) fermeture en juin 2021

- Maintien du site MNA Méjean (30 places puis 50 à partir de juillet 2021)

- Maintien du CHS Covid Mineurs à Portiragnes (30 places) fermeture en décembre 2021

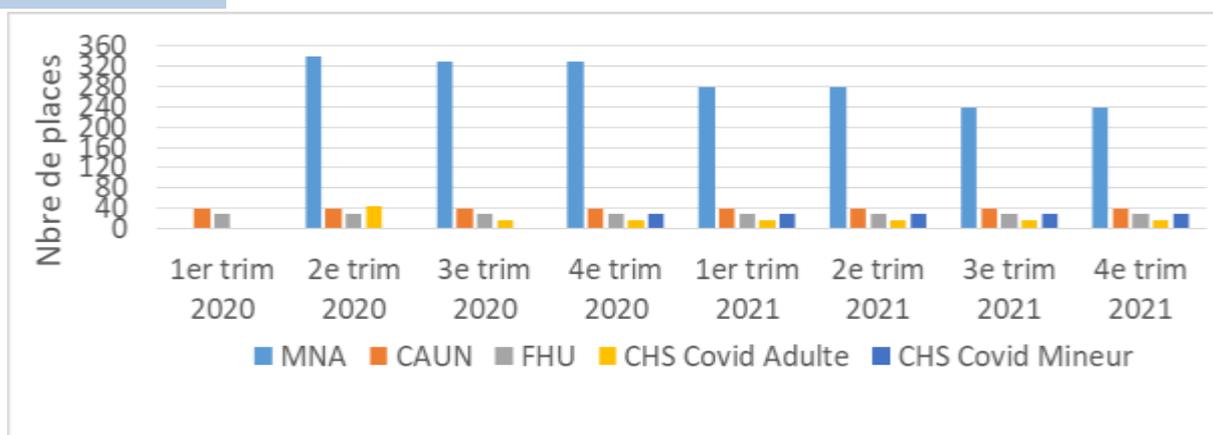
70 places en janvier 2020-> 456 places en juillet 2020 et 314 places au 1^{er} octobre 2021

2. Actions réalisées entre 2020 et 2021

- Accueil ponctuel de mineurs de l'ASE en préambule du projet de lieu expérimental ASE prévu début 2022
- Lauréat des Appel à Projets « Lutte contre la précarité » (France Relance) pour les projets de Chenil de Social et Solidaire et Distributeurs de protections féminines
- Travail sur l'aménagement d'un chenil social et solidaire sur le site du CAUN/FHU
- Elaboration et ré actualisation des DUERP
- Création d'outils « suivi des budgets » et création d'outils « suivi de la masse salariale, des ETP et des CP »
- Utilisation partielle d'ADP
- Rédaction des projets d'établissement
- Création des fiches de poste (Chef de service, coordonnateur, Travail social, agents techniques et de service...)
- Amélioration des contrats de séjour et des règlements de fonctionnement des sites
- Adaptation des fiches d'activités

3. Evolution des établissements et du nombre de places conventionnées

	1 ^{er} trim 2020	2 ^e trim 2020	3 ^e trim 2020	4 ^e trim 2020	1 ^{er} trim 2021	2 ^e trim 2021	3 ^e trim 2021	4 ^e trim 2021
MNA	0	339	329	329	279	279	239	239
CAUN	40	40	40	40	40	40	40	40
FHU	30	30	30	30	30	30	30	30
CHS COVID Adulte	0	44	17	17	17	17	17	-
CHS COVID Mineur	0	0	0	30	30	30	30	30
TOTAL des places	70	453	416	446	396	396	356	339



4. Perspectives :

- Ouverture d'un nouveau site – Maison de Transition pour Enfants à Béziers (15 places)
- Démantèlement des bidonvilles du Quartier Celleneuve de Montpellier, relogement et accompagnement des familles sur le site Village de Transition à Montpellier (240 personnes)
- Amélioration de l'aménagement des sites CAUN/FHU (végétalisation etc...)
- Installation définitive du Chenil Social et Solidaire
- Installation de distributeurs de protections périodiques (précarité menstruelle)
- Réponse Appel à Projet MNA sur Montpellier (entre 100 et 200 places)
- Partenariat ASE dans le Département du Gard

3. LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE

A. Le dispositif « SIAO »

a) L'historique et l'évolution du dispositif

Instauré par la circulaire du 8 Avril 2010, le Service Intégré Accueil et Orientation (SIAO) vise à mieux prendre en compte l'accueil et l'orientation des personnes en fonction de leurs besoins et des caractéristiques de l'offre. Le SIAO a été consacré législativement par la loi dite ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 aux articles 30 et 32. Il est intégré dans le Code de l'action sociale et des familles (articles L345-2 à L345-2-10). Porté par l'APPASE à sa création en octobre 2011, le SIAO 05 a été repris par Coallia le 1^{er} juin 2023.

Il a su évoluer au fil des nouvelles directives de l'Etat. Il doit être réactif, travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des dispositifs de veille sociale, les acteurs du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), les services sociaux du département, l'ARS par le biais des acteurs de la santé, l'OFII et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Son déploiement poursuit 4 objectifs :

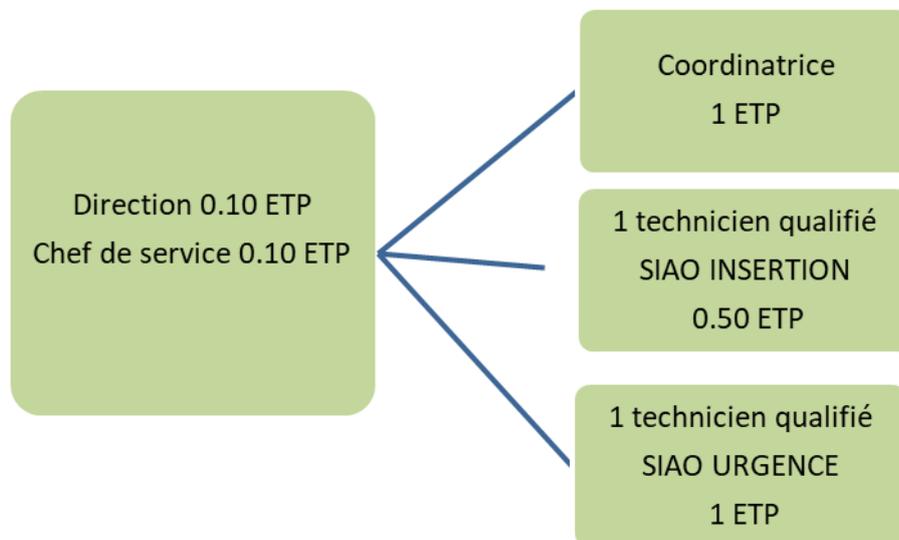
Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante sur le territoire et orienter les personnes en fonction de leurs besoins afin de construire des parcours individualisés d'insertion.

Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement, qu'il soit ordinaire ou accompagné pour les personnes sans domicile, ou risquant de l'être, et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement.

Participer à la constitution d'observatoires locaux, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées (données anonymes).

b) L'équipe



Faits marquants des ressources humaines en 2023 :

- L'arrêt maladie de l'écoutante 115. La réponse téléphonique et la gestion administrative du volet urgence ont été assurées par la coordinatrice sur une période de 3 semaines. Ce sont ensuite succédés 2 écoutants ayant une formation de travailleur social. Le choix institutionnel de faire porter l'écoute 115 a des travailleurs sociaux diplômés est pour l'association un engagement envers les publics.
- ❖ La technicienne assurait également toute la partie administrative et utilisait une base de données annexe pour les statistiques. Son expertise dans l'outil informatique, impossible à poursuivre, a conduit le SIAO à abandonner la saisie de données annexes pour s'en remettre exclusivement à l'application SI SIAO.

c) Les points forts du SIAO

- Ecoute et communication bienveillante dans le respect des personnes.
- Analyse et évaluation pertinentes grâce à la formation de travailleurs sociaux des écoutants.
- Bonne connaissance du territoire permettant une orientation vers les partenaires adéquats.
- Orientation adaptée aux besoins des personnes accueillies (connaissance de la configuration des locaux des divers lieux d'hébergements, des accès et des transports).
- Réactivité sur le terrain en cas de signalements de dysfonctionnements sur les lieux d'hébergement.

- Tous les jours, l'équipe du SIAO échange et collabore avec les partenaires du département des Hautes-Alpes et de l'ensemble de la région PACA.
- La cohésion d'équipe, le partage du bureau entre l'insertion et le 115, facilite la cohérence de l'organisation et l'efficacité des actions.

d) Les missions

- Le SIAO recense les demandes d'hébergement d'urgence ou d'insertion ainsi que de logement adapté.
- Il recense l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que de logement adapté.
- Il veille à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale ou psychique.
- Il assure une orientation des personnes vers la solution la plus adaptée à leur besoin et en fonction de leur situation de détresse.
- Il assure la gestion du service d'appel téléphonique 115.
- Il coordonne l'action des autres acteurs de la veille sociale (équipes mobiles, accueil de jour...).
- Il suit le parcours des personnes prises en charges jusqu'à la stabilisation de leur situation.
- Il contribue à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.
- Il participe à l'observation sociale.

Le SIAO est le seul orienteur vers les dispositifs d'hébergements d'urgences ou d'insertion et vers le logement adapté. Il coordonne l'ensemble des acteurs dans l'accueil des publics afin de favoriser une équité d'accès à la mise à l'abri. Cette place du SIAO dans le parcours des personnes sans chez soi peut être encore difficile à percevoir et à entendre pour certains opérateurs. Un travail d'harmonisation est encore à fluidifier entre les différents opérateurs.

e) Les dispositifs

L'Etat finance 31 mesures d'Intermédiation Locative (IML) et 30 places en Logement d'abord et Santé réparties sur l'ensemble du département en fonction de la localisation des personnes.

L'Etat a financé 345 places en 2023 sur le territoire des Hautes Alpes dont 18 places hôtels, répartis comme suit :

- 309 places à Gap et son agglomération
- 36 places à Briançon et son agglomération.

Voici le détail :

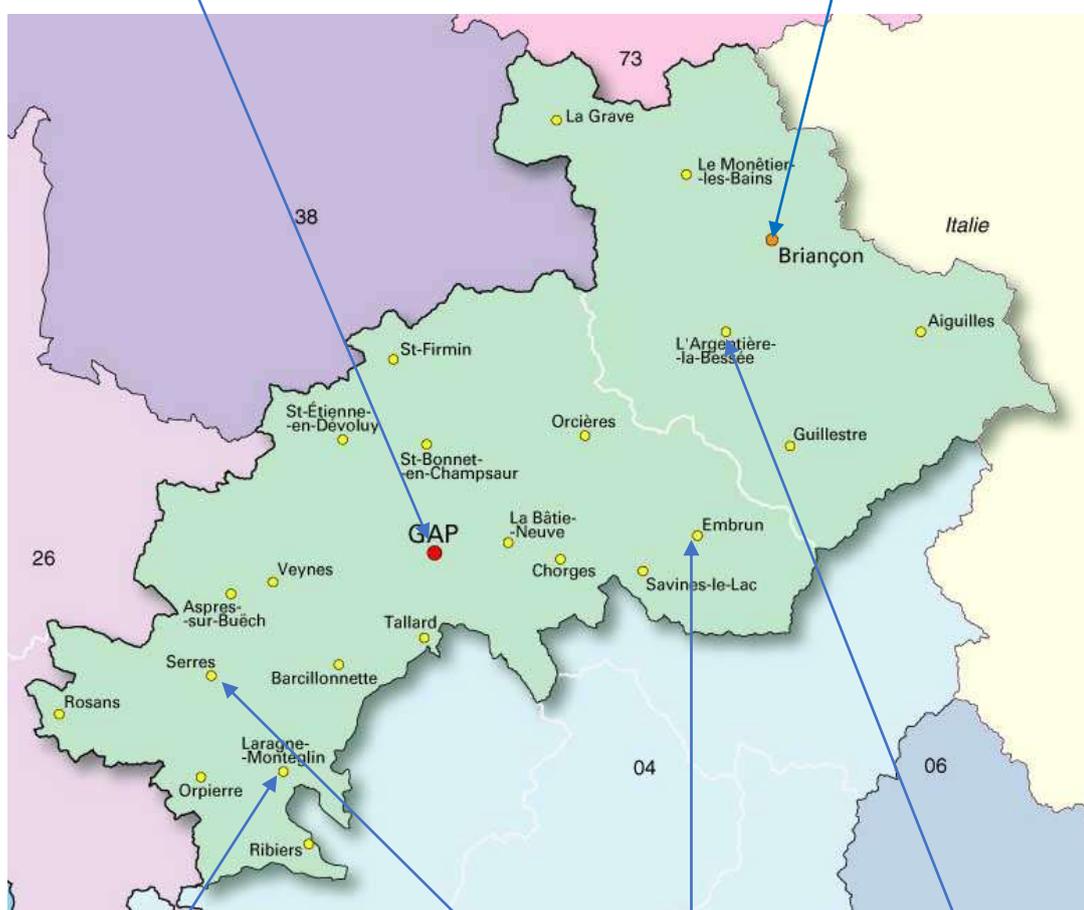
GAP

40 places CHRS (28 Insertion +12 Urgence)
18 places hôtel Urgence
120 places HU hors hôtel
9 places femmes VV
36 places ALT
13 places ACT
12 places en résidence thérapeutique
24 places en pension de famille
18 places en résidence sociale
5 places sur 1 logement famille gouvernante (FG)
5 places sur 2 logements IML Tremplin
9 Logements Autonomes Accompagnés (LAA)

BRIANÇON

10 places HU hors hôtel
9 places CHRS insertion
7 places ALT
4 places ACT
2 logements (LAA)

4 places ALT femmes VV



LARAGNE

1 à 2 places à disposition de l'HU
24 places Résidence accueil

SERRES

4 places FG

EMBRUN

1 place ALT
1 appartement LAA

L'ARGENTIERE

1 place ALT

La mairie de Laragne met à disposition du 115 un logement T2 pouvant accueillir jusqu'à 2 personnes +/- un enfant en bas âge. Les frais sont entièrement pris en charge par le CCAS et l'accompagnement social par la Maison des Solidarités du Laragnais.

4. L'ACTIVITE DU DISPOSITIF

A. La plateforme 115

Numéro vert pour l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, le 115 est accessible 24h/24 et 7j/7.

Chaque appel fait l'objet d'un diagnostic social. Il s'agit d'évaluer le danger de rue, de comprendre les causes de rupture d'hébergement, le parcours de rue des personnes, d'acter leur situation administrative et financière et les éventuelles vulnérabilités médicosociales. Il s'agit également d'identifier la présence de soutien familial et amical et le territoire d'ancrage, d'orienter vers les partenaires pouvant être aidants dans la résolution de problématiques et de conseiller éventuellement sur la recherche de solutions alternatives. Pour chaque appel reçu et traité, les écoutants recueillent les éléments via un logiciel national : le SI-SIAO, sécurisé et garanti RGPD, il permet d'alimenter l'Observatoire social.

Le 115 assure l'animation et la coordination du dispositif d'hébergement d'urgence et oriente également les personnes vers les acteurs de la veille sociale. Il gère l'intégralité des places d'hébergement d'urgence du département. Dans la limite des places disponibles, une réponse de mise à l'abri sera donnée.

La capacité d'accueil de l'hébergement d'urgence est, encore cette année, complétée par des places exceptionnelles. En hiver et pour toute situation climatique particulière, le dispositif 115 travaille en étroite collaboration avec la Croix Rouge dans ses missions de maraudes (Briançon, Embrun, Gap et Buëch) et de SAMU social. Ces places fluctuent en fonction de la demande.

Actuellement un seul poste d'écoutant 115 est financé. Le SIAO/115 doit donc s'appuyer sur les partenaires pour assurer une réponse toute l'année 24h/24 :

Du lundi au vendredi :

- De 8h à 17h : le SIAO assure la prise d'appel (écoutant 115 et coordinatrice sur les temps d'absence de l'écoutant) ; entre 12h et 14h le 115 est transféré à l'équipe éducative du camping,
- De 17h à 8h : l'équipe éducative de la Cordée prend le relais jusqu'à 20h puis le veilleur de nuit.

Les perspectives pour l'année 2024 sont d'obtenir à minima un ETP supplémentaire qui permettra de couvrir une écoute 115 de 8h à 20h afin de transférer la ligne téléphonique uniquement à l'équipe de nuit de la Cordée et le week-end.

Les week-end et jours fériés :

La réponse est assurée jour et nuit par l'équipe de la Cordée sauf de 14h30 à 17h30. Depuis le mois de mars l'équipe éducative du camping Napoléon assure la prise d'appel sur ce créneau.

a) Les demandes adressées à la plateforme 115

En 2023, le 115 a décroché **3 699 appels**, dont 297 appels polluants, ce qui représente une moyenne de 10 appels par jour.

La plateforme fonctionne avec un numéro de téléphone portable et ne possède pas de logiciel de gestion de la téléphonie. De ce fait il n'est pas possible de quantifier le nombre d'appels non décrochés. L'association a pour objectif d'améliorer cette gestion courant 2024.

On note une très nette augmentation de 39,4 % par rapport à 2022 et de 63,1% depuis 2020.



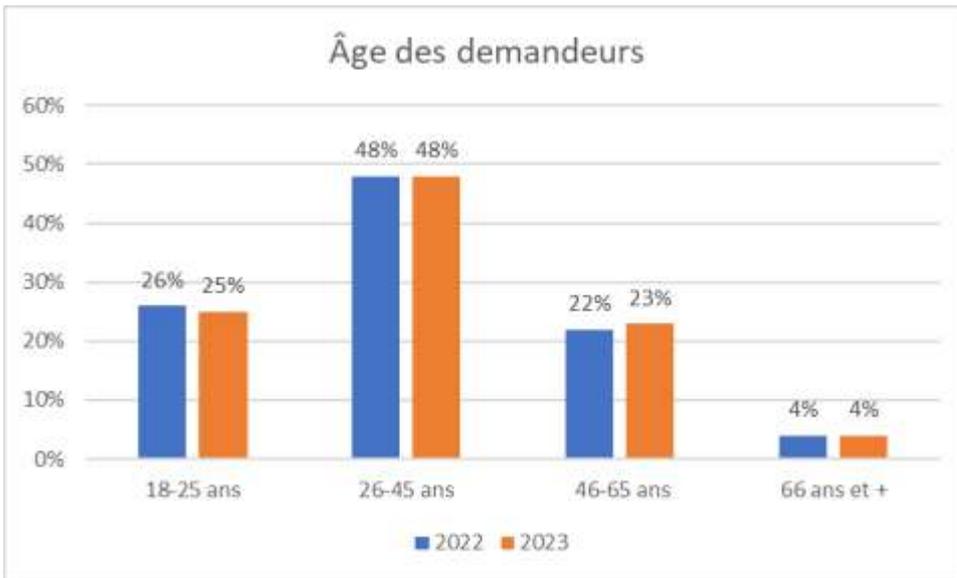
Les appelants restent majoritairement les personnes en situation d'urgence.

De plus, comme les années précédentes, la grande majorité des appels est passée depuis l'agglomération de Gap : pour 2023, 74,6 % proviennent de Gap et 15,1 % de Briançon. A travers son approche territoriale, l'association Coallia s'adapte au plus près des besoins du terrain. Cependant, une nouvelle répartition des places d'urgence permettrait de mieux répondre aux demandes sur le nord du département et d'éviter de rapatrier les personnes à Gap.

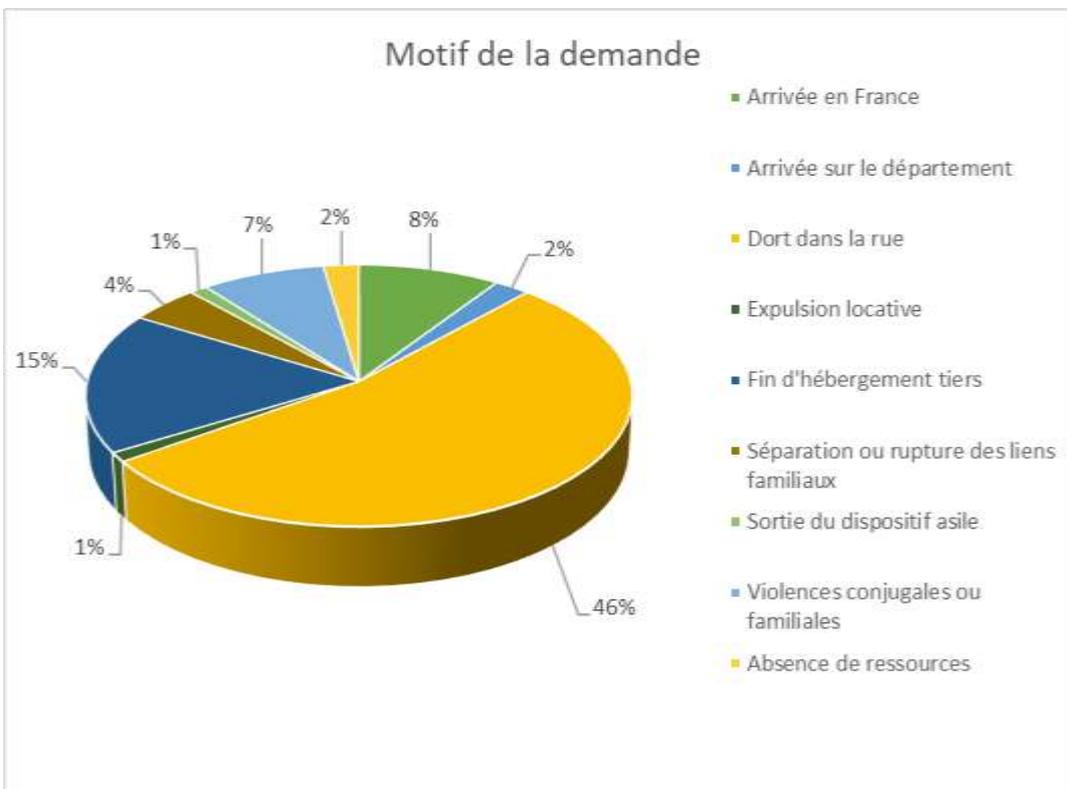
Profil des demandeurs

	2022	2023
Hommes	510	593
Femmes	202	247
Enfants	154	156
TOTAL	866	996

996 personnes distinctes soit 682 ménages ont fait une demande en 2023.



Le profil des demandeurs d'hébergement auprès du 115 demeure sensiblement le même que l'année précédente avec une majorité de demandeurs isolés et de sexe masculin. On note une généralisation et une augmentation des situations de personnes mal logées ou à la rue.

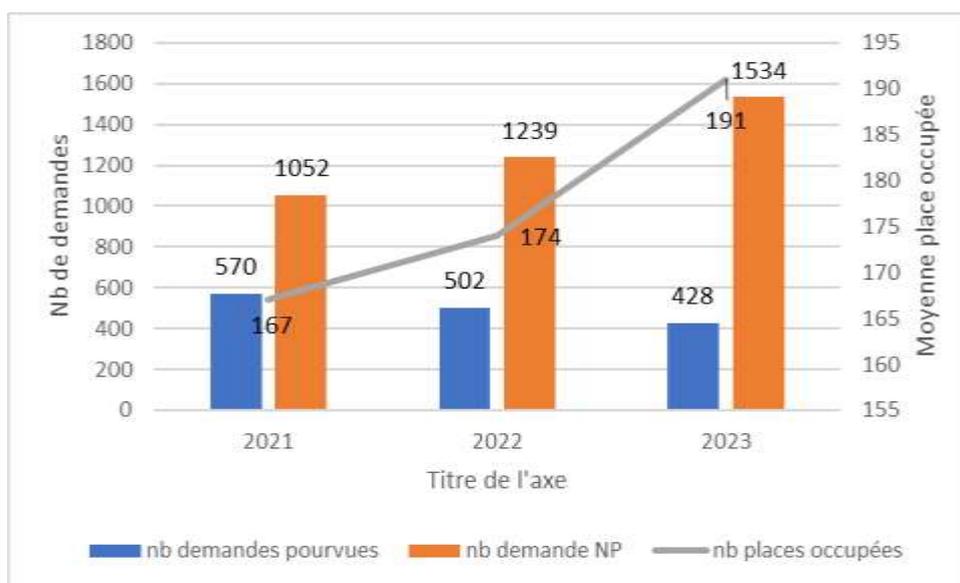


Il a été comptabilisé un motif par demande faite, sachant qu'une personne a pu faire plusieurs demandes.

Les Hautes Alpes ne sont pas épargnées par le nombre croissant de personnes sans solution d'hébergement. Le motif de demande le plus évoqué reste « dort dans la rue ». Il passe de 35 % des motifs en 2022 à 46 % cette année. « La fin d'hébergement tiers » augmente de 4 points. En 2022, 12 % des demandes concernaient des personnes arrivant sur le territoire. En 2023 ce motif passe à 8 %.

La saturation de l'hébergement n'est plus seulement une alerte saisonnière réservée à la période hivernale, elle se vérifie tout au long de l'année. Le nombre de personnes sans solution d'hébergement s'accroît.

b) Les réponses apportées aux demandes d'hébergement



Pour le nombre de places occupées, il s'agit d'une moyenne annuelle.

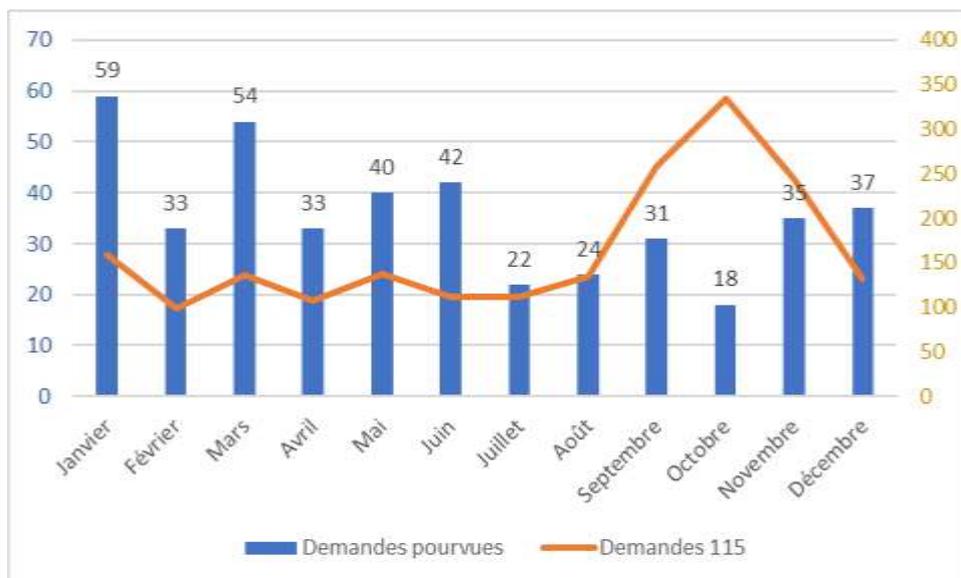
L'accueil étant inconditionnel, de nombreux ménages présents ont une situation administrative incomplète entraînant une quasi-impossibilité de réorientation à court ou moyen terme et a fortiori un faible turn-over.

1. Les demandes pourvues

Les demandes pourvues sont les demandes formulées auprès de la plateforme 115 ayant abouti à un hébergement.

Ainsi, 428 orientations ont été réalisées soit 22 % des demandes d'hébergement. Le nombre de demandes pourvues a diminué en 2023 avec une baisse significative de 7 points par rapport à l'année dernière passant de 29 % à 22 %.

Il a été réalisé un total de 69 627 nuitées sur l'ensemble des dispositifs (contre 63 562 nuitées en 2022), dont 132 sur le logement des Lavandes à Laragne.



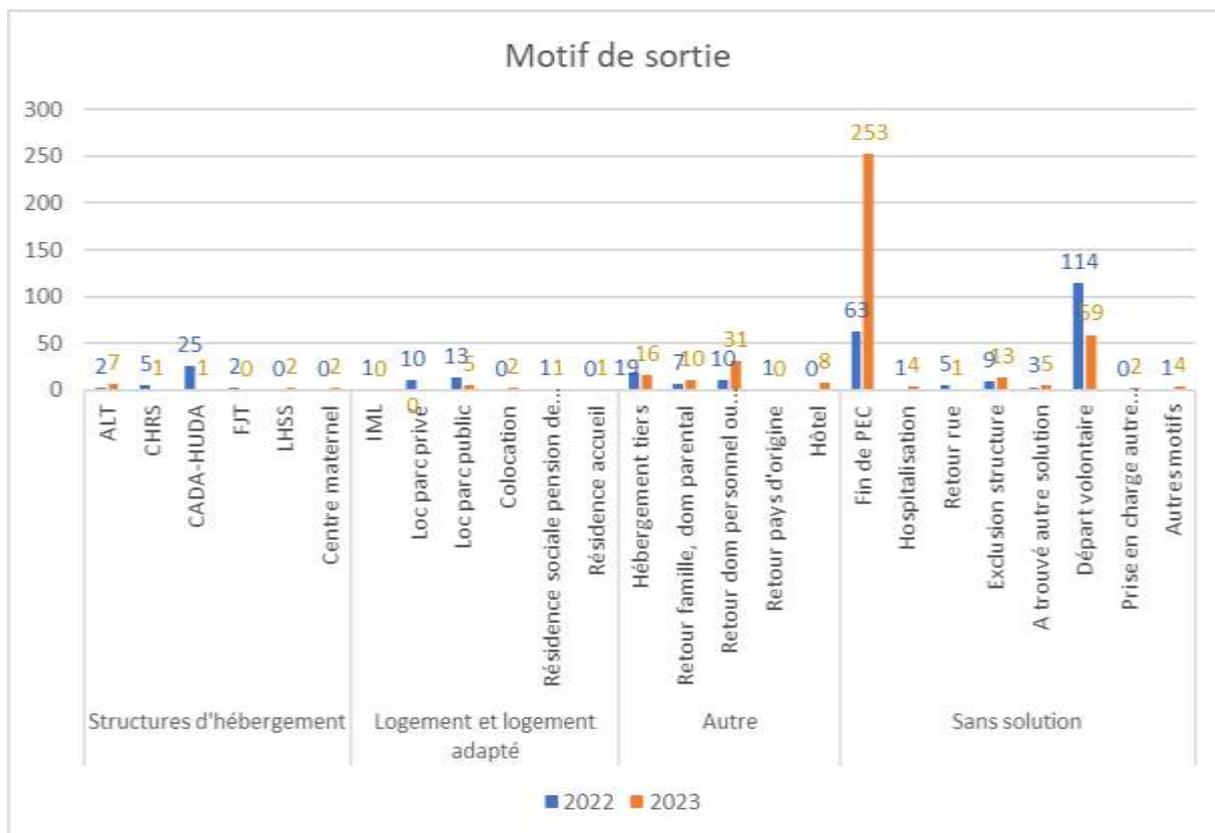
A la fin du troisième trimestre de l'année, l'association gérant l'hébergement d'urgence a fait un point budgétaire ayant pour conséquence une diminution des places disponibles. De fait, sur le mois d'octobre, le nombre de mises à l'abri a été réduit pour ne valider que les demandes de personnes isolées avec enfants de moins de 3 ans, les femmes enceintes et les femmes victimes de violences.

A compter du 1^{er} novembre, l'Etat a pu débloquer des financements supplémentaires pour permettre l'hébergement durant la période hivernale.

L'appartement Les Lavandes mis à disposition du 115 par la mairie de Laragne peut être utilisé de 2 manières :

- Pour une mise à l'abri par l'écouant 115 dès lors que la personne n'a pas la possibilité de se rendre à Gap.
- Pour une mise à l'abri par la mairie qui en informe le 115.

Il a été fait 4 demandes d'hébergement, toutes pourvues. Elles ont concerné 4 hommes seuls, 2 sans domicile ni hébergement et 2 dont l'hébergement chez des tiers avait pris fin.



On comptabilise seulement les sorties des personnes entrées dans l'année. Les personnes présentes sur la/les année(s) antérieure(s), et sorties en 2023, ne sont pas incluses dans ce tableau.

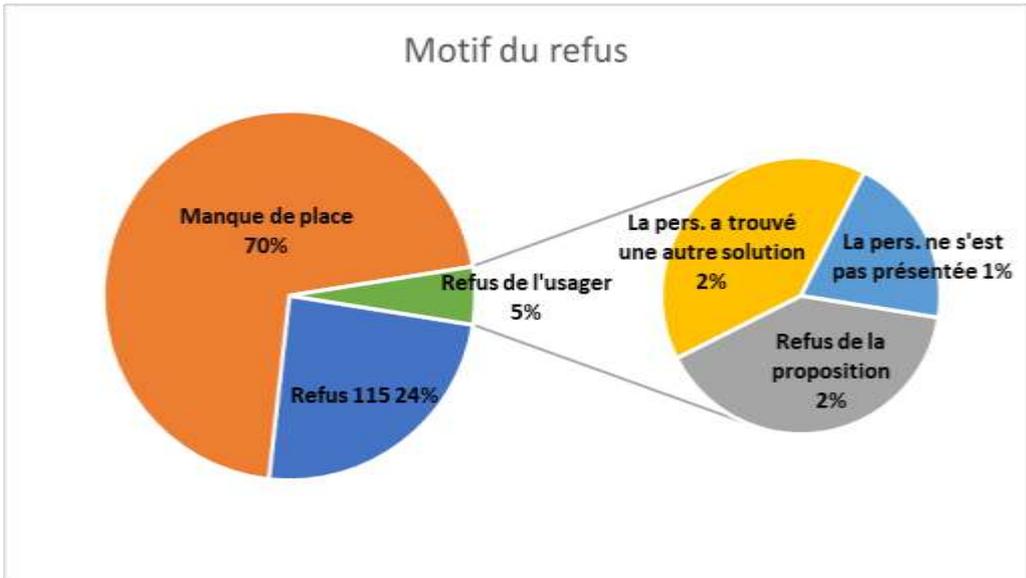
De plus, l'utilisation de l'application SI SIAO pour les extractions de données change drastiquement le nombre de sorties pour fin de prise en charge. En effet, à chaque fin de renouvellement, l'application comptabilise une fin de prise en charge.

La particularité du public « grand précaire » est la difficulté à le mobiliser du fait de son souhait « à vouloir vivre » à la rue souvent liée à l'inadéquation de son style de vie et la vie en structure. Les lieux de vie proposés sont trop contraignants et inadaptés.

2. Les demandes non pourvues

En 2023, 538 personnes se sont vu refuser au moins une fois une place en hébergement d'urgence.

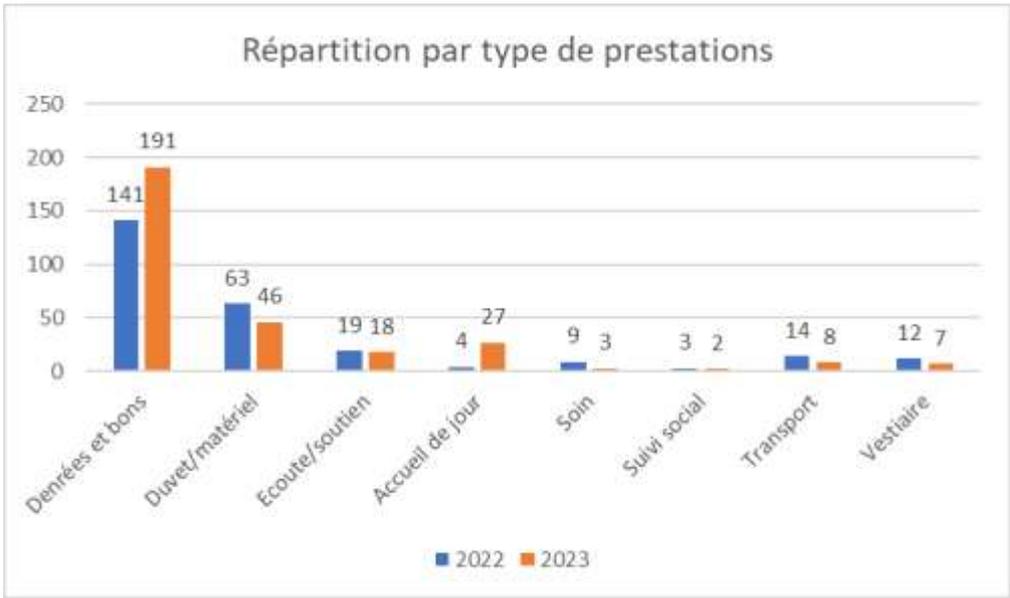
	2022	2023
Hommes	371	329
Femmes	135	136
Enfants	99	73
Total	605	538



Les 10 places d'hébergement à Briançon ne permettent pas de répondre à la demande sur cette commune. Certaines personnes refusent la proposition de transfert à Gap mettant en évidence l'éloignement familial, de l'emploi... De plus, le département étant enclavé, les personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer.

3. Les demandes de prestations et veille sociale

On comptabilise 281 demandes de prestations cette année alors qu'en 2022 268 demandes ont été faites au 115. L'augmentation est faible par rapport aux années 2021/2022.



131 personnes ont contacté le 115 pour une ou plusieurs prestations. Pour certaines d'entre elles, cette demande est couplée à une demande d'hébergement. Il s'agit de 101 hommes,

26 femmes et 4 enfants soit 123 ménages. Les enfants font partie de 2 familles monoparentales, hébergées par le 115 et demandant un soutien alimentaire sur l'hôtel.

Quand un appel se solde par une réponse négative, il est systématiquement proposé soit un passage de la maraude sur leur temps de sortie, soit de se déplacer à la Cordée. Les deux prestataires fournissent boissons, denrées alimentaires et couvertures.

23 % des demandes ne sont pas satisfaites pour diverses raisons dont les principales sont une indisponibilité de la prestation (pas de réchaud, pas de duvet, demande d'accès à l'accueil de jour fermé sur l'horaire d'appel...), la personne ne s'est pas présentée, absente au lieu de rendez-vous, la personne ne relève pas du 115...

B. Le volet insertion

Le Conseil Départemental reste le prescripteur principal.

336 dossiers ont été reçus en 2023 pour 624 personnes distinctes

La comptabilisation se fait selon le schéma suivant :

- 1 dossier pour 1 personne = 1 préconisation, 1 orientation et 1 affectation.
 - 1 dossier pour une famille de 4 personnes = 4 préconisations, 4 orientations, 4 affectations.
 - Les mesures d'accompagnement comptent pour 1 quel que soit le nombre de personnes dans le ménage, sauf pour les mesures des CHRS hors les murs de Gap et Briançon qui sont comptés en nombre de personnes.
-
- Seules les préconisations, orientations et affectations principales sont comptabilisées, mais 25 % des dossiers ont au moins 2 préconisations (ex. : 1. IML, 2. Logement ordinaire) et 12 % ont une double proposition d'orientation (ex. : 1. IML, 2. Logement ordinaire).
 - 45 dossiers ont eu une double préconisation logement avec accompagnement (AVDL, AS BPI, CHRS hors les murs ou ACT hors les murs) ; 48 une double orientation logement avec accompagnement.
 - 15 dossiers ont un suivi axé sur la 2ème orientation : 6 affectations et 9 en liste d'attente.
 - 16 personnes ont fait 2 demandes et 1 personne en a fait 3.

Les affectations sont celles qui ont eu lieu jusqu'au 31/12/23.

STRUCTURES HEBERGEMENT LOGEMENT	PRECONISATIONS		ORIENTATIONS		AFFECTATIONS		TAUX D'OCCUPATION EN %	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
CHRS Gap	61	46	34	36	14	13	79	95
CHRS Briançon	17	8	21	14	14	6	75	98
ALT APPASE / Coallia	32	39	23	24	18	14	78	107
ALT CCAS Gap	14	9	20	11	2	0	59	90
ALT CCAS Briançon	5	4	3	4	3	2	82	88
ALT Mission Locale Jeunes	7	5	7	5	4	4	?	82
ALT FJT	8	21	10	15	4	11	68	100
ALT CPE	2	4	3	0	2	0	75	86
ACT Gap	4	7	1	5	0	0	88	93
ACT Briançon	1	3	2	4	0	0		
Pension de Famille et Résidence Sociale Soliha	4	6	8	8	0	3	96	92
	12	12	8	8	6	0	81	95
Paramar	9	4	8	5	2	0	98	99
Logement d'abord & Santé	16	12	15	13	3	3	106	100
Résidence Thérapeutique Interlude	2	4	1	3	0	2	?	67
Famille gouvernante	1	2	1	0	1	0	100	95
Logement autonome accompagné	2	1	4	0	1	0	80	-
IML Soliha	30	49	30	28	8	2	?	54
IML Mandat de gestion	0	1	0	7	2	0	-	100
IML Tremplin BPI Soliha	4	4	3	5	2	2	?	52
Logement ordinaire	108	124	119	130	72	57	-	-

Au cours du mois de janvier, 19 affectations (8 dossiers) supplémentaires ont eu lieu : 1 en IML, 18 chez les bailleurs sociaux.

L'arrêt programmé du dispositif Logement autonome accompagné en septembre explique l'absence d'orientation et d'affectation.

Contrairement à l'hébergement d'urgence, des critères d'entrée sont établis par les structures. Les personnes sont rencontrées lors d'un entretien de préadmission. La validation de l'orientation du ménage est acceptée ou refusée en fonction de ces critères et de l'entretien. Le SIAO 05 connaît les dispositifs et leurs critères d'accueil. Avant l'orientation, l'adéquation entre les spécificités de la structure et la demande des personnes est regardée mais dépend aussi de la complétude des dossiers et des rapports sociaux. Ces personnes orientées sont mises en liste d'attente et cela engendre un faible taux d'affectation pour certaines structures.

Des délais d'orientation plus longs sont observés pour certains demandeurs. En effet, les conditions d'hébergement (collectivité, cohabitation, hébergement diffus...) influencent fortement la décision des personnes lorsque l'orientation est proposée.

De plus, les logements de petites typologies étant en tension sur l'ensemble du département, les personnes sont amenées à rester dans les lieux d'hébergement en attendant une proposition de logement.

Par ailleurs, certains dispositifs de logement accompagné n'ayant pas de durée limitée, il est normal que le nombre d'affectation soit faible (pension de famille, famille gouvernante...). S'agissant du Logement d'abord et santé, les problématiques des personnes sont telles que le glissement de bail est long.

Enfin, les personnes sortant de CADA ou CPH, en demande de réunification familiale, rencontrent diverses difficultés, notamment en termes de capacité financière et/ou de suroccupation du logement. Il n'est pas possible d'orienter vers un logement T4, par exemple, une personne isolée ayant pour seule ressource le RSA, alors que l'appartement devrait correspondre à la future composition familiale. Il ne semble pas non plus cohérent d'orienter cette même personne vers un studio, car rapidement ce dernier et sa famille se retrouveront en suroccupation.

DELAI LISTE D'ATTENTE ET DOSSIERS EN COURS

STRUCTURE / DELAI	LISTE D'ATTENTE		EN COURS D'INSTRUCTION		EN COURS DE CAPTATION	
	- DE 6 MOIS	+ DE 6 MOIS	- DE 6 MOIS	+ DE 6 MOIS	- DE 6 MOIS	+ DE 6 MOIS
HEBERGEMENT	26	11	4	0	0	0
LOGEMENT	61	43	9	3	2	10

Les éléments ci-dessus sont donnés en nombre de personnes.

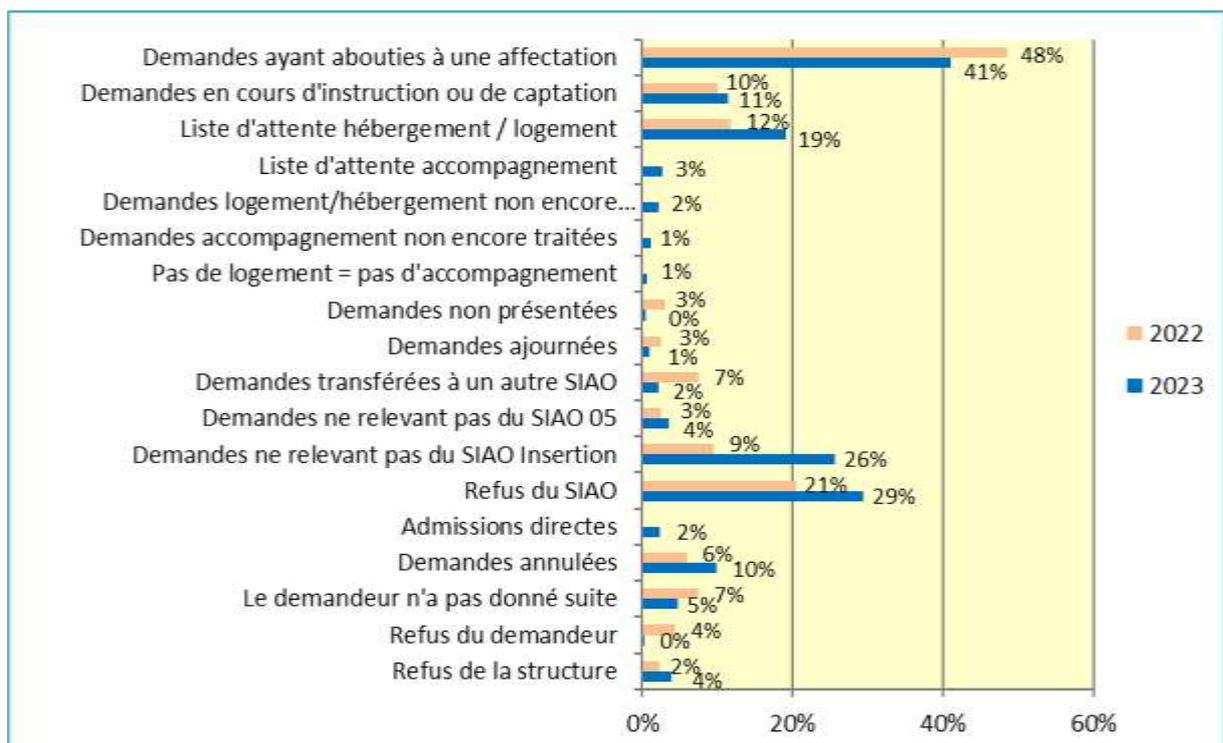
Pour 146 demandes d'hébergement 11 ont un délai long avant l'affectation.

Concernant le logement, il y a eu 95 demandes de logement accompagné et 124 demandes de logement social. Ces dernières sont celles qui ont des délais d'attente les plus importants. Pour pallier cette problématique les demandes de logement social sont très souvent faites en amont du dossier SIAO ce qui permet de réduire l'attente.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	PRECONISATIONS		ORIENTATIONS		AFFECTATIONS		TAUX D'OCCUPATION EN %	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
AVDL CPE CFA	8	11	6	15	6	14	?	80
AVDL Edith Seltzer	2	7	2	8	2	4	37	101
AVDL BPI Edith Seltzer	8	11	10	10	6	7		
CHRS Hors les murs Gap	3	2	7	5	0	1	11	203
CHRS Hors les murs Briançon	1	1	1	2	0	1	41	61
Accompagnement social Bénéficiaire Protection Internationale (AS BPI)	28	29	23	31	17	18	99	75
ACT hors les murs Gap	2	1	3	3	2	1	78	92
ACT hors les murs Briançon	0	0	0	0	0	0		

Durant le mois de janvier, 3 mesures supplémentaires ont été mises en place : 1 AVDL de la Fondation Edith Seltzer, 1 AS BPI et 1 ACT hors les murs à Briançon.

FLUX DES DOSSIERS



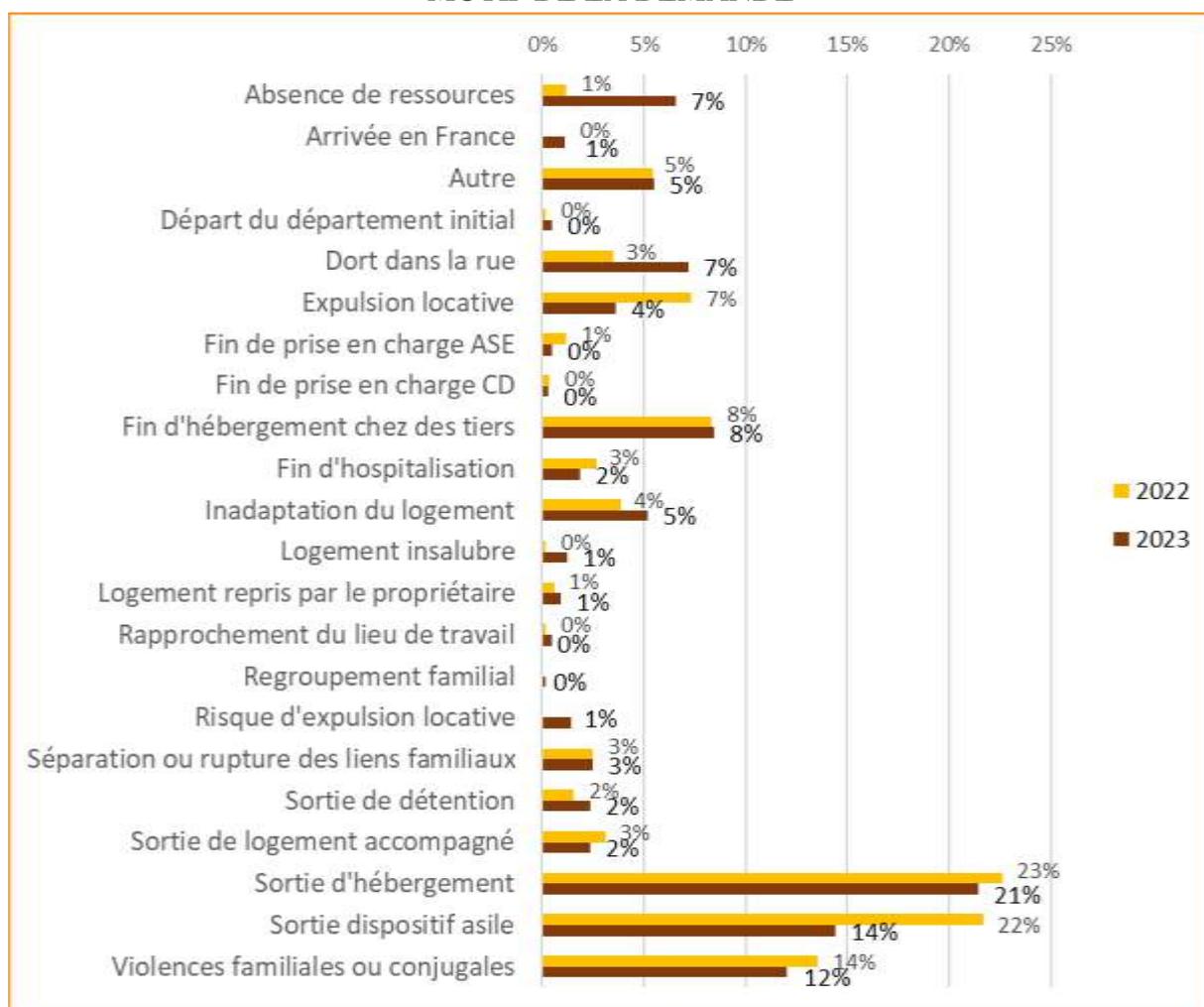
Les demandes non présentées sont des dossiers pour lesquels une réponse a été apportée ou trouvée avant la commission. Ces dossiers sont enregistrés dans l'application SI SIAO mais non présentés en commission.

11 dossiers ont été ajournés pour 19 personnes/demandes :

- 5 (10 personnes) ont été revus après transmission d'éléments complémentaires et orientés. 5 personnes ont eu une affectation, 3 sont en cours d'instruction et 2 en liste d'attente,
- 3 (5 personnes) ont été annulé soit par la personne, soit car une autre solution a été trouvée,
- 3 (4 personnes) sont en attente d'informations complémentaires.

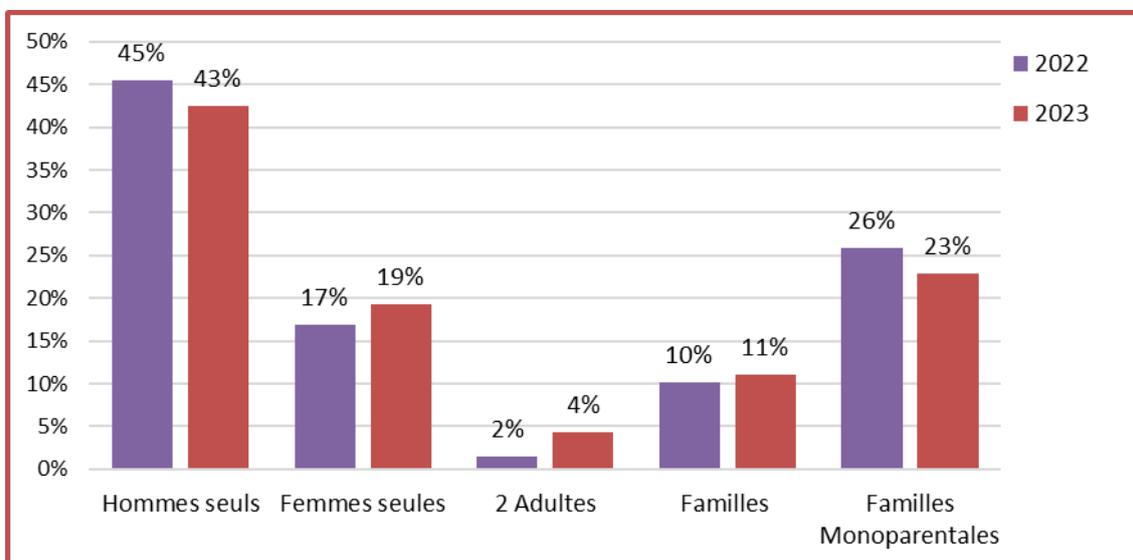
Les refus du SIAO concernent, en grande majorité, des dossiers arrivant de départements autres que le 05 et ayant une diffusion nationale. 2 réponses majoritaires sont données : « Il n'y a pas de places dans le 05 pour une demande sans motif impérieux (famille, emploi) ou attache au département » ou « Le dispositif hébergement/logement dans le 05 est saturé ». Cependant sur 105 dossiers extérieurs au 05 (241 personnes distinctes), 12 ont été traités (22 personnes) avec une affectation pour 8 personnes (soit 2 dossiers).

MOTIF DE LA DEMANDE



Les items « Arrivée en France », « Regroupement familial » et « Risque d'expulsion locative » n'existaient pas en 2022.

PROFIL DES MENAGES

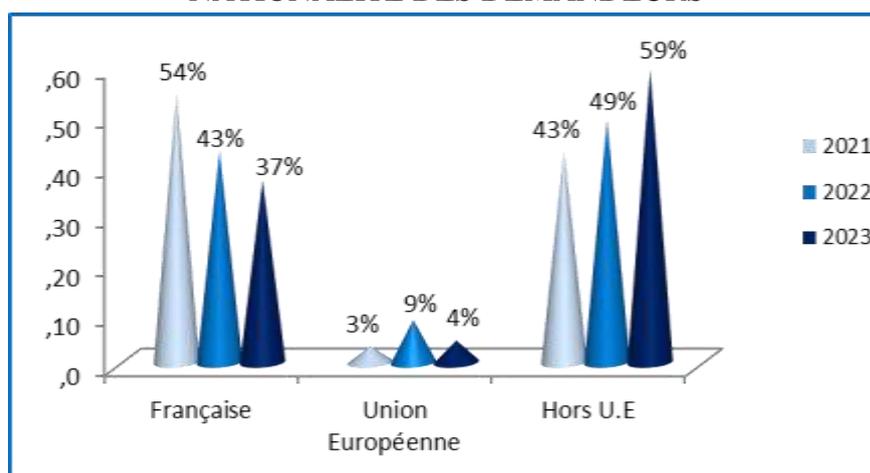


Familles monoparentales :

2022 : 56 femmes et 13 hommes

2023 : 61 femmes et 14 hommes

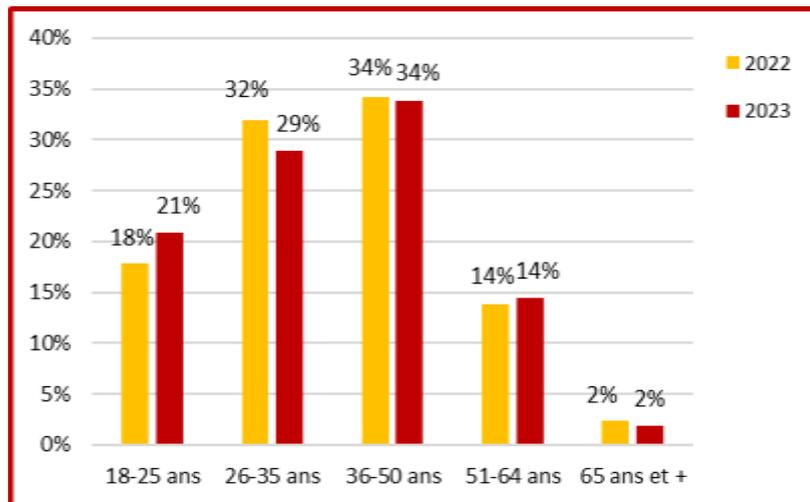
NATIONALITE DES DEMANDEURS



En 2023 le SIAO Insertion a reçu plus de demandes pour des personnes hors UE : 370 sur 628.

Les ménages étrangers correspondent majoritairement au public sortant de CADA/HUDA et du CPH. Quasiment tous nécessitent un accompagnement social à l'accès au logement.

AGE DES DEMANDEURS



Une interrogation se pose autour des orientations à proposer au public vieillissant. Dans de nombreux cas un accompagnement de proximité avec soins est nécessaire et que ne pas être apporté par les structures d'hébergement ou le logement accompagné.

Concernant les 18 – 25 ans, l'accès au contrat engagement jeune leur permet de pouvoir faire des demandes auprès du FJT. Cependant le relogement reste très limité car ces ressources ne garantissent pas un maintien durable dans le logement.

Il est essentiel de continuer à travailler sur des solutions adaptées pour les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie et le logement stable.

PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

ANNÉE	2021	2022	2023
Femmes seules	6	8	14
Femmes avec enfants	16	18	18
Hommes seuls	1	0	0
Hommes avec enfants	1	1	0
Enfants	35	43	45
TOTAL	59	70	77

En 2023, 32 dossiers pour 77 personnes victimes de violence :

- 3 dossiers du département 05 soit 4 personnes :
 - 1 du FJT : la personne a accédé à un hébergement
 - 1 d'une MDS de Gap : 1 dame et 1 enfant, accès au logement ordinaire avec AVDL CPE
 - 1 de la MDS de Briançon : la dame a quitté le département.
- 29 dossiers transmis par d'autres départements pour 73 personnes :
 - 7 personnes (2 dossiers) ont eu une affectation
 - 1 personne est en liste d'attente chez un bailleur social.

Le SIAO privilégie les personnes du département. Concernant les demandes hors 05, le SIAO a rarement la capacité d'y répondre : longue liste d'attente de personnes et hébergement d'urgence saturé.

C. L'observatoire social

L'Observatoire social recueille des données sociodémographiques et analyse les besoins des personnes et du territoire en s'appuyant sur l'activité du SIAO/115. Ces données sont principalement issues du logiciel SI-SIAO. L'Observatoire est force de propositions pour l'ajustement de l'offre à la demande en matière d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté. La Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la DDETSPP sollicitent régulièrement le SIAO 05 à l'occasion d'enquêtes récurrentes ou ponctuelles.

Assurer l'observation sociale des Hautes-Alpes et contribuer à celle de la région PACA c'est :

- Fournir des données quantitatives et qualitatives telles que la durée moyenne de séjour, le refus structures/personnes des orientations, la connaissance des personnes en situation de rue...
- Recenser et analyser les dispositifs de veille sociale, d'hébergement et de logement accompagné.
- Réaliser les statistiques d'activité et de suivi du SIAO.
- Produire le recensement des effectifs quotidiens du 115 à destination de la DDETSPP.
- Effectuer les statistiques mensuelles pour l'OFII (dénombrer les demandeurs d'asile mis à l'abri à l'hôtel et dans les centres d'hébergement d'urgence) conformément à l'instruction ministérielle du 4 juillet 2019.
- Être force de proposition auprès de la DDETSPP, sur la base des résultats d'enquêtes et/ou de bilans, pour la mise en place de nouveaux dispositifs (urgence, insertion, logement adapté).
- Elaborer le rapport d'activité et le Comité stratégique partenarial du SIAO et contribuer à la préparation des comités de veille sociale.
- Participer aux travaux des partenaires dont la FAS, l'UNIOPSS/URIOPSS, la DIHAL...

D. Descriptif quantitatif et qualitatif des actions menées

- ❖ Accompagner les partenaires à l'utilisation du SI-SIAO. De la qualité des informations saisies dans les évaluations sociales dépendent la précision de l'étude et l'orientation des dossiers. Le SIAO a travaillé sur grille des préconisations (guide d'élaboration d'une préconisation au moment de la création d'une demande), corrige des anomalies, crée des structures et leurs groupes de places, crée et/ou modifie des comptes utilisateurs, travaille à l'identification et au traitement des doublons de personnes...
- ❖ Poursuivre la mise en place de l'instruction gouvernementale et du PDALHPD. Le SIAO a mené des actions, sur le dernier trimestre de l'année, pour travailler sur la création de la plateforme d'accompagnement : temps de rencontre avec les partenaires, étude des plateformes d'autres SIAO...
- ❖ Participer aux journées réseau SIAO. La Dihal a réuni tous les SIAO de France les 3 et 4 juillet. Ce temps a permis de partager les bonnes pratiques, les outils et les expériences de différents territoires et d'échanger sur les modalités d'animation du réseau partenariat, refonte SI et modernisation 115.

5. PRESENTATION DU PARTENARIAT

Le SIAO a conventionné avec tous ses partenaires.

Les équipes sont composées de professionnels et/ou de bénévoles qui rencontrent, accueillent, accompagnent tout type de personnes, qu'elles soient à la rue, hébergées ou en logement autonome.

Le 115 travaille en collaboration avec diverses associations qui proposent les services suivants :

- ❖ Les accueils de jour répondent aux besoins élémentaires des personnes. Ils sont ouverts en journée. L'accueil est inconditionnel et peut permettre aux personnes de renouer du lien, d'avoir accès à l'hygiène et d'amorcer des démarches (santé, accès aux droits...). Un est spécialisé pour l'accueil des femmes victimes de violences.
- ❖ Les équipes des maraudes interviennent sur différents secteurs des Hautes-Alpes : Briançon, Embrun, Gap et le Buëch. Elles rencontrent des personnes à la rue. Leurs prestations se définissent autour de la création de lien, de la distribution alimentaire et vestimentaire. Les bénévoles interviennent en soirée, en période hivernale, deux fois par semaine ou plus en fonction des températures. La maraude peut aussi être mobilisée l'été lors en fonction selon les conditions climatiques.

- ❖ Le SAMU social intervient sur l'ensemble du département. Il peut être sollicité par le 115 dans le cas d'un signalement d'une personne et intervient lors de missions de transport vers un lieu d'hébergement. Cependant il n'est mobilisable que de 18h à minuit. Dans les situations de transport de femmes victimes de violence, la plage horaire peut être étendue.
- ❖ Les équipes mobiles interviennent auprès du public à la rue permettant d'assurer une prévention dans le domaine de la santé mentale, des addictions, et d'amener les personnes vers le système de soins ou pour certains d'assurer une prévention des ruptures et des risques de marginalisation.

Concernant le volet insertion, le SIAO est en lien étroit avec tous les acteurs de l'hébergement, du logement accompagné, du logement autonome et les services de la DDETSP. Les diverses instances du SIAO permettent de se rencontrer, de mieux se connaître, d'être informés sur l'activité du SIAO, l'actualité du secteur AHI et travailler en concertation.

Les bailleurs sociaux sont systématiquement associés aux commissions d'orientation, réunions diverses et Comité de stratégie partenarial. Cette collaboration permet d'agir sur la fluidité vers le logement et de proposer des candidats hébergés en structures.



La **Croix-Rouge française** (CRF) propose de l'aide alimentaire, le transport de personne grâce au Samu social et des maraudes.



Le **Centre d'information des droits des femmes et des familles** (CIDFF) des Hautes-Alpes accompagne dans l'accès aux droits, les démarches des personnes en parcours de sortie de prostitution et les femmes victimes de violences.



Le **centre hospitalier Buëch Durance** assure des missions sanitaires (psychiatrie, addictologie, équipe mobile psychiatrie précarité) et des activités médico-sociales (résidence thérapeutique Interlude).



La **Mission Locale Jeunes** permet d'écouter et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à trouver des solutions et avancer dans la vie professionnelle et quotidienne y compris sur des logements ALT.



La **Fondation Édith Seltzer**, créée en 1930, a pour objet d'assurer une mission de soins, d'accompagnement, de réinsertion et de formation. Elle gère un CADA, un CPH, une résidence accueil, des mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires de la protection internationale, les Appartements de coordination thérapeutique (ACT), ACT hors les murs



L'**Union Départementale des Associations Familiales** des Hautes-Alpes est partenaire du SIAO dans ses missions de services aux familles et aux personnes vulnérables et d'habitat inclusif (appartement famille gouvernante).



L'établissement **France Terre d'Asile** de Gap est composé de plusieurs dispositifs tournés vers la prise en charge et l'accompagnement des personnes étrangères en besoin de protection : centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et Centre provisoire d'hébergement (CPH)



Le **centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)**, outre son service de soins, offre un accompagnement l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.



Le centre de formation **CPE/CFA** propose met à disposition du SIAO 2 logements ALT pour un public accompagné par le SPIP. Il est également missionné pour les mesures d'accompagnement social AVDL.

Le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)** propose des actions d'accompagnement, de formation et d'insertion.



Le **foyer des jeunes travailleurs** propose des logements adaptés aux jeunes âgés de 16 à 30 ans. Il met à disposition du SIAO des logements ALT.



L'association **Isatis** accompagne les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur vie quotidienne, sociale et professionnelle dans leur dispositif Logement d'abord et Santé.



Partenaire important du SIAO par leur implication dans l'accompagnement des ménages dans l'accès au logement accompagné, **Soliha** gère : Résidence sociale, Pension de famille, InterMédiation Locative (IML) et mandat de gestion.

Les **CCAS** des mairies de **Briançon, Gap** et **Laragne**

Les bailleurs sociaux **OPH 05, UNICIL** et **ERILIA**

6. CONCLUSION

A. Bilan synthétique de l'année N, éléments marquants

La Fondation Abbé Pierre fait état dans son rapport annuel #29 que « l'année 2023 restera celle d'une aggravation de la crise du logement ». Les conséquences économiques et sociales qui en découlent, plongent les plus vulnérables dans une situation encore plus difficile. Le SIAO 05 fait le même constat. Le nombre d'appel a fortement augmenté et les bénéficiaires sont toujours plus nombreux. Si le recours aux nuitées d'hôtel est à un haut niveau, l'Etat continue de développer des solutions d'hébergement. Sur le 115, la création de places d'urgence spécifiques et d'ALT dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences en sont les exemples. Sur l'insertion, il n'y a plus réellement de places créées. Cependant, l'Etat développe des places en logement inclusif comme le dispositif Famille gouvernante.

Faits marquants en 2023 :

- ❖ L'arrêt maladie longue durée et le décès de la technicienne/écoutante 115, en poste depuis 2018, a eu un impact profond sur nous tous.
Sa disparition a eu des répercussions émotionnelles sur le PHL05 et plus particulièrement sur l'équipe du SIAO. Un deuil dans notre vie professionnelle est aussi important qu'un deuil qui survient dans notre vie privée.
L'association a pu mettre en place un dispositif d'accompagnement et de soutien psychologique pour les salariés.
- ❖ L'Etat a mis en place depuis le printemps 2023 une politique de « desserrement de l'Ile de France » qui consiste à envoyer des personnes sans domicile, migrants, vers des sas en région avant d'être orientées vers des solutions plus durables sur les divers départements. Si la volonté est louable, elle ne s'est pas accompagnée de financement supplémentaire (éducatif et place d'hébergement) et s'est faite au détriment des personnes sans hébergement dans les territoires.
- ❖ Le marché locatif, de plus en plus tendu, la pénurie de logement de petite typologie (T2) toujours aussi forte et les revenus provenant des minima sociaux, conduisent le public du SIAO 115 à n'accéder au logement qu'auprès des bailleurs sociaux. Dès lors l'accès à l'ensemble des dispositifs d'hébergement et de logement adapté est de plus en plus long et embolisé.
- ❖ Augmentation des places en ACT et ACT hors les murs.
- ❖ Bascule de l'association APPASE vers la reprise/fusion de l'association COALLIA, la mise en place des nouvelles procédures et le respect du maintien de l'anonymat du suivi des listes 115.

B. Objectif et actions à envisager en année N+1

- ❖ Poursuivre le travail engagé sur la plateforme d'accompagnement.
- ❖ Travailler sur la fluidité au sein des dispositifs.
- ❖ Promouvoir l'accompagnement CHRS hors les murs auprès des prescripteurs.
- ❖ Permettre l'accès à la formation « L'écoute sociale au 115 » à l'écoutant du SIAO.
- ❖ Mener une réflexion sur l'articulation entre 115 et LHSS.
- ❖ Stabiliser les conditions d'accompagnement des personnes mises à l'abri sur les places hôtel.
- ❖ Créer une convention partenariale spécifique à la Croix Rouge.

- ❖ Améliorer la qualité des données dans le logiciel SI SIAO par la sensibilisation des acteurs à l'actualisation des informations.

Pour atteindre ses objectifs, le SIAO 05 va s'appuyer ponctuellement sur le technicien du SIAO 04. Cependant, il devient indispensable que l'équipe soit renforcée par des moyens humains supplémentaires en 2024.

Coallia

(siège social)
16/18 Cour Saint-Eloi
75012 PARIS

Tél : 01 53 46 38 38

Fax : 01 53 46 39 00

Association déclarée selon la loi de 1901 à la Préfecture de Police de Paris, en 1962
sous le n°10.758 P